



**DELIBERATION**  
**COMITE SYNDICAL**  
**Syndicat Mixte du Pays de Chaumont**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 17 Décembre 2025**

| Nombre de Membres   |          |         |
|---------------------|----------|---------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 34                  | 12       | 19      |

| Date de convocation |
|---------------------|
| 11/12/2025          |

L'an 2025 et le dix-sept décembre, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

La séance se tient en lieu et place de la séance initialement prévue le 10 décembre 2025, pour laquelle le quorum n'a pas pu être atteint. Dans ce contexte, et même en l'absence de quorum, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Présents** : Olivier BILLIARD, Jean-Claude BRAYER, Didier COGNON, Lise COURTOIS, Josette DEMANGEOT, Franck DUHOUX, Stephan EMERAUX, Marie-Claude LAVOCAT, Stéphane MARTINELLI, Nicole PENSEE, Patrick VIARD, Jean-Marie WATREMETZ.

**Absents** : Claude COSSON, Jean-Guillaume DECORSE, Gilles DESNOUVEAUX, Audrey DUHOUX, Christelle GAUVAIN, Françoise GUILLAUMOT, Christine GUILLEMY, Sébastien GUILLERMO, Bernard GUY, François GUYOT, Martine HENRISSAT, Arnaud LAMOTTE, Christophe LIMAUX, Bernard LUISIN, Etienne MARASI, Michel MENET, Véronique NICKELS, Thierry PONCE, Frédéric ROUSSEL, Roland THERY, Bernard VIALLETTEL, Patrice VOIRIN.

**Représentés** :

Christelle GAUVAIN par Jean-Claude BRAYER  
Christine GUILLEMY par Stéphane MARTINELLI  
Sébastien GUILLERMO par Marie-Claude LAVOCAT  
Bernard LUISIN par Olivier BILLIARD  
Michel MENET par Didier COGNON  
Thierry PONCE par Stephan EMERAUX  
Patrice VOIRIN par Lise COURTOIS

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2026**

**N° de délibération : 2025-27**

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 12                   | 19                              | 19   | 0      | 0          | 0               |

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,  
**Vu** l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'adoption d'un budget,

**Considérant** qu'aux termes de l'article susvisé, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

**Considérant** que les règles applicables aux communes de plus de 3 500 habitants s'appliquent au Syndicat Mixte du Pays de Chaumont.

Le Président introduit le débat en présentant différents éléments issus du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération.

Il rappelle que les frais de fonctionnement du Syndicat, qui comprennent la mise en œuvre des actions relatives au SCOT, au programme LEADER, à l'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT), à l'animation du Contrat Local de Santé (CLS), à l'animation des réseaux Bistrot de Pays et Petite cité de caractère, mais également l'ingénierie, sont globalisés.

Le Président poursuit en présentant les ambitions pour chacune des missions du Syndicat Mixte pour l'année 2026, et les conséquences budgétaires sur l'exercice 2026.

**SUR PROPOSITION** du Président, et **APRES** en avoir délibéré, **le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée.**

1° De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

Pour extrait conforme,  
Le président,



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI  
2025.12.18 22:25:56 +0100  
Ref:10104360-15235396-1-D  
Signature numérique  
le Président

Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.*